

Sentier Transcanadien

États financiers consolidés

31 mars 2025



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Sentier Transcanadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Sentier Transcanadien** [« STC »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net, l'état consolidé des résultats, et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de STC au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de STC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombe selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de STC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider STC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de STC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de STC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de STC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener STC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 26 juin 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Sentier Transcanadien

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars

	2025		2024	
	Fonds d'administration	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Trésorerie	2 653 938	—	2 653 938	639 204
Placements à court terme [note 3]	9 500 000	752	9 500 752	11 050 752
Intérêts courus à recevoir	368 334	—	368 334	280 586
Débiteurs [note 4]	223 396	—	223 396	233 752
Charges payées d'avance	144 714	—	144 714	327 458
Montants à recevoir des autres fonds	—	51 902	51 902	1 902
Immobilisations [note 5]	52 662	—	52 662	46 270
	12 943 044	52 654	12 995 698	12 579 924
Passif et actif net				
Passif				
Créditeurs et charges à payer	2 430 203	—	2 430 203	1 756 839
Apports reportés [note 7]	1 339 404	—	1 339 404	1 961 786
Montants à payer aux autres fonds	51 902	—	51 902	1 902
Total du passif	3 821 509	—	3 821 509	3 720 527
Engagements et éventualités [note 8]				
Actif net				
Affectations internes [note 9]	5 000 000	—	5 000 000	5 000 000
Non affecté	4 121 535	—	4 121 535	3 806 743
Fonds de dotation	—	52 654	52 654	52 654
Total de l'actif net	9 121 535	52 654	9 174 189	8 859 397
	12 943 044	52 654	12 995 698	12 579 924

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Subventions gouvernementales [note 10]	11 546 400	10 243 550
Dons	3 425 880	2 153 320
Revenus d'intérêts	640 848	707 193
Produits divers	216 114	61 309
	15 829 242	13 165 372
Charges		
Aménagement du sentier	8 850 369	7 709 926
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	2 567 093	2 438 729
Campagne de financement	1 795 890	2 011 074
Frais d'administration	2 286 027	2 928 295
Amortissement de matériel	15 071	15 284
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	15 514 450	15 103 308
	314 792	(1 937 936)

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	2025			2024	
	Affectations internes	Non affecté	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 000 000	3 806 743	52 654	8 859 397	10 797 333
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	—	314 792	—	314 792	(1 937 936)
Solde à la fin de l'exercice	5 000 000	4 121 535	52 654	9 174 189	8 859 397

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	314 792	(1 937 936)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Amortissement de matériel	15 071	15 284
Perte sur cession d'immobilisations	—	1 284
Produits de placement à recevoir à court terme	(87 748)	(169 279)
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	<u>(1 177 024)</u>	<u>(745 276)</u>
	<u>(934 909)</u>	<u>(2 835 923)</u>
Variation des éléments sans effet de trésorerie des soldes du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	10 356	269 827
Charges payées d'avance	182 744	(115 939)
Créditeurs et charges à payer	673 364	295 732
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(68 445)</u>	<u>(2 386 303)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de matériel	(21 463)	(13 518)
Acquisitions de placements à court terme	(12 500 000)	(16 700 000)
Échéance des placements à court terme	<u>14 050 000</u>	<u>16 400 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 528 537</u>	<u>(313 518)</u>
Activités de financement		
Apports reçus au cours de l'exercice et apports reportés	<u>554 642</u>	<u>1 093 139</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>554 642</u>	<u>1 093 139</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice		
Trésorerie au début de l'exercice	2 014 734	(1 606 682)
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>639 204</u>	<u>2 245 886</u>
	<u>2 653 938</u>	<u>639 204</u>

Voir les notes ci-jointes.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

1. Nature des activités

Sentier Transcanadien [« STC »] a été fondé en 1992 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux, ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'un océan à l'autre.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC. La Fondation du Sentier Transcanadien se consacre à recueillir des fonds pour soutenir le Sentier transcanadien. Tous les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

STC a préparé des états financiers non consolidés audités distincts au 31 mars 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés pour les périodes considérées. Plus particulièrement, la préparation d'états financiers consolidés doit contenir une estimation de la provision pour créances douteuses et de la durée d'utilité des immobilisations de STC et de ses charges à payer en fin d'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la période où ils sont confirmés.

Comptabilité par fonds

Afin de tenir compte des limites et des restrictions mises en place sur l'utilisation des ressources à la disposition de STC, les comptes sont tenus conformément aux principes de la comptabilité par fonds. Par conséquent, les ressources sont classées dans des fonds à des fins comptables et de présentation. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs précisés par les donateurs ou conformément aux directives du conseil d'administration [le « Conseil »]. Des transferts entre les fonds sont effectués lorsque le Conseil le juge approprié et l'approuve. Afin d'atteindre les objectifs en matière de présentation et de bonne gestion des actifs, certains transferts interfonds sont nécessaires afin d'assurer la répartition appropriée des actifs et des passifs aux fonds respectifs. Ces transferts interfonds sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Pour fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

- [i] Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien des sentiers, ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités de nature générale et administrative sont présentés dans le fonds d'administration.
- [ii] Les fonds pour lesquels des restrictions imposées par les donateurs ou des restrictions internes font en sorte que le capital doit être investi à perpétuité par STC sont comptabilisés dans le fonds de dotation. Les produits de placement gagnés dans le fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

Comptabilisation des produits

STC applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports non affectés sont inscrits à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés, y compris les subventions gouvernementales et les dons, sont reportés et inscrits à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les dotations sont comptabilisées comme des augmentations directes du solde du fonds de dotation.

Les promesses de dons de grandes entreprises et de fondations et toutes les autres promesses de dons sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement générés sur des actifs détenus en raison d'affectations doivent être utilisés conformément aux différentes affectations imposées par le donneur et sont reportés jusqu'à ce que les charges connexes soient engagées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Aménagement du sentier

La plus grande partie des charges liées à l'aménagement du sentier représente des subventions à l'aménagement et du soutien de partenaires aux groupes de développement de sentiers. Par conséquent, aucun montant lié à l'aménagement du sentier n'est incorporé au coût de l'actif dans les états financiers consolidés de STC.

Immobilisations

Les immobilisations constituées de matériel informatique sont comptabilisées au coût, compte tenu de toute dépréciation identifiée. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

En 1998 et 2000, STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaires dans des emprises ferroviaires. Puisque ces actifs ne sont pas utilisés dans le cours normal des activités de STC, qu'ils n'auraient autrement pas été achetés par STC et que leur juste valeur ne peut pas être estimée de manière raisonnable, les dons de terrains ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés. STC s'est dépourvu de la majorité de droits de bénéficiaires et s'attend à transférer à de tierces parties ou à renoncer la possession au bénéfice des compagnies de chemin de fer pour les sections restantes.

STC a choisi d'appliquer l'approche simplifiée pour comptabiliser les coûts encourus pour des accords d'infonuagique. Selon cette approche, STC enregistre à la dépense les coûts encourus pour ses accords d'infonuagique.

Dons d'actifs et de services

Une partie importante du travail de STC dépend des contributions de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont normalement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur s'ils sont disponibles dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus.

Instruments financiers

STC évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur. STC évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers au coût amorti.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût amorti qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou passif financier est ajusté du montant des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'insuffisance des produits par rapport aux charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Placements à court terme

Les placements à court terme portant intérêt à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti, comprennent des investissements ayant un terme à l'échéance depuis l'acquisition de moins d'un an et viennent à échéance en mai et août 2025 et portent intérêt à un taux moyen pondéré annuel de 4,91 % [5 % en 2024].

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2025 \$	2024 \$
Promesses d'apports à recevoir [note 11]	63 750	127 500
Taxes de vente à recouvrer	121 720	41 865
Autres débiteurs	37 926	64 287
	223 396	233 752

Les promesses d'apports à recevoir comptabilisées à titre de produits pendant l'exercice se sont établies à néant [néant en 2024].

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2025		2024	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	523 551	470 889	52 662	46 270
	523 551	470 889	52 662	46 270

6. Facilité bancaire

La facilité bancaire de STC comprend une facilité de crédit renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière d'un montant de 500 000 \$ constituant une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2025, STC n'avait prélevé aucun montant sur sa facilité bancaire [néant en 2024].

STC a mis en place la facilité de crédit pour financer, au besoin, l'aménagement de sentiers avant la réception des dons promis.

7. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les apports et dons reçus pour le financement de projets précis liés au sentier sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Au 31 mars 2025, un montant de 3 012 \$ [4 300 \$ en 2024] représente la portion reportée des dons en nature de matériel. Un montant de néant [4 496 \$ en 2024] représente un loyer payé d'avance par un sous-locataire et un montant de néant [18 015 \$ en 2024] représente les frais d'enregistrement pour le World Trails Conference hébergé par le STC du 30 septembre au 3 octobre 2024.

	2025 \$	2024 \$
Apports reportés au début de l'exercice		
Dons désignés reçus	1 961 786	1 613 918
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	554 642	1 070 628
Frais d'enregistrement pour le World Trails Conference	(1 144 395)	(743 428)
Dépôt reçu du sous-locataire	(18 015)	18 015
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(13 323)	4 496
Apports reportés à la fin de l'exercice	1 339 404	1 961 786

8. Engagements et éventualité

Engagements

Aménagement du sentier

Au 31 mars 2025, STC avait des engagements totalisant 1 120 447 \$ [2 705 684 \$ en 2024] envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

Contrats de location

Les engagements pris par STC aux termes d'un contrat de location venant à échéance en novembre 2024 totalisent 33 000 \$ avec des paiements annuels minimum de ce montant. D'autres engagements aux termes de ce contrat de location comprennent des paiements liés aux activités d'exploitation, aux impôts fonciers et aux services publics.

Le 1^{er} mars 2023, SCT a signé un contrat de sous-location commençant le 1 mars 2023 et se terminant le 30 novembre 2024. STC n'a aucun engagement supplémentaire en vertu de cet accord de location.

Éventualité

Il peut y avoir des avis de cotisation relatifs aux taxes foncières ou autres passifs pour STC relativement à son droit de bénéficiaire sur certaines emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers. De l'avis de la direction, tous les droits sur les emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés ou ne sont pas reflétés dans les comptes.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

9. Affectations internes

En 2019, le conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien a convenu d'affecter 5 000 000 \$ aux activités courantes de SCT dans l'éventualité d'une insuffisance des produits ou de dépenses imprévues. La réserve d'exploitation n'est pas accessible sans l'approbation du conseil d'administration de la Fondation du Sentier Transcanadien.

10. Accords avec le gouvernement du Canada

Le 1^{er} septembre 2022, STC a signé une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 55 000 000\$ pour des charges admissibles encourues entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2027 jusqu'au montant suivant pour chaque année fiscale :

	\$
2023-24	10 000 000
2024-25	11 000 000
2025-26	12 000 000
2026-27	<u>13 000 000</u>

Cet octroi visait le renouvellement et l'expansion du Sentier Transcanadien avec comme but de maintenir et grossir le réseau de sentiers au Canada.

Le 27 octobre 2022, SCT a signé une entente de 310 000 \$ avec le Ministère des Ressources Naturelles pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 pour le projet nommé Five Year Strategic Planning to Nationally Mobilize the Trails Sector in the 2 Billion Tree Commitment. Au cours d'une période de deux ans, SCT va développer un plan stratégique qui résultera en la plantation de 1 000 arbres plantés près du Sentier Transcanadien et servira de fondation pour engager le secteur dans le programme fédéral 2 milliards d'arbres. Un amendement à l'accord initial a été signé le 17 mars 2023 pour changer l'allocation des fonds entre les années à 73 000 \$ en 2022-23 et 237 000 \$ en 2023-24. Une mise à jour supplémentaire de l'accord a été signée le 1^{er} avril 2024 pour prolonger le financement jusqu'en 2026-27 avec l'accord de contribution suivant : 2024-25 pour 490 500 \$, 2025-26 pour 547 500 \$ et 2026-27 pour 564 000 \$.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

Les montants reçus et les dépenses engagées liés aux deux accords du gouvernement du Canada sont inclus dans le tableau ci-dessous :

	2025		2024	
	Ressources naturelles			
	Canada	Parcs Canada	Total	Total
Montants reçus				
Subventions gouvernementales	490 500	11 000 000	11 490 500	10 237 550
Revenus d'intérêts	—	93 508	93 508	18 868
	490 500	11 093 508	11 584 008	10 256 418
Charges				
Aménagement du sentier	420 000	8 228 508	8 648 508	7 632 418
Promotion et publication d'informations relatives au sentier	5 000	1 430 000	1 435 000	1 300 000
Frais d'administration	65 500	1 435 000	1 500 500	1 324 000
	490 500	11 093 508	11 584 008	10 256 418

11. Promesses d'apports

Les promesses d'apports non comptabilisées et comptabilisées à recevoir au cours des exercices ultérieurs se présentent comme suit :

	Affectés	Non affectés	Total
	\$	\$	\$
2026	219 244	15 000	234 244
2027	5 000	15 000	20 000
2028	5 000	10 000	15 000
	229 244	40 000	269 244

Au 31 mars 2025, des promesses d'apports de 63 750 \$ [127 500 \$ en 2024] étaient incluses dans les apports à recevoir.

12. Opérations entre apparentés

Les frais d'administration comprennent néant [26 473 \$ en 2024] en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les dépenses de développement de sentiers comprennent 0 \$ [2024 – 12 500 \$] pour des services de consultation d'une entreprise appartenant à un directeur. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Sentier Transcanadien

Notes des états financiers consolidés

Le 31 mars 2025

13. Instruments financiers et gestion des risques

STC, du fait de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques auxquels STC est exposé à la date de l'état de la situation financière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs et de ses placements à court terme, y compris les intérêts à recevoir. STC évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à court terme portant intérêt à taux fixe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créateurs et charges à payer. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. STC estime que ses ressources financières récurrentes lui permettent de s'acquitter de toutes ses obligations.